

# 2023 GUIDE DE L'ÉLECTEUR

## DATES À RETENIR

Distribution postale de l'avis d'inscription/carte de rappel	Au cours du mois de mars
Révision de la liste électorale	3 et 4 avril
Vote par anticipation	16 avril
Jour du scrutin et annonce des résultats	23 avril



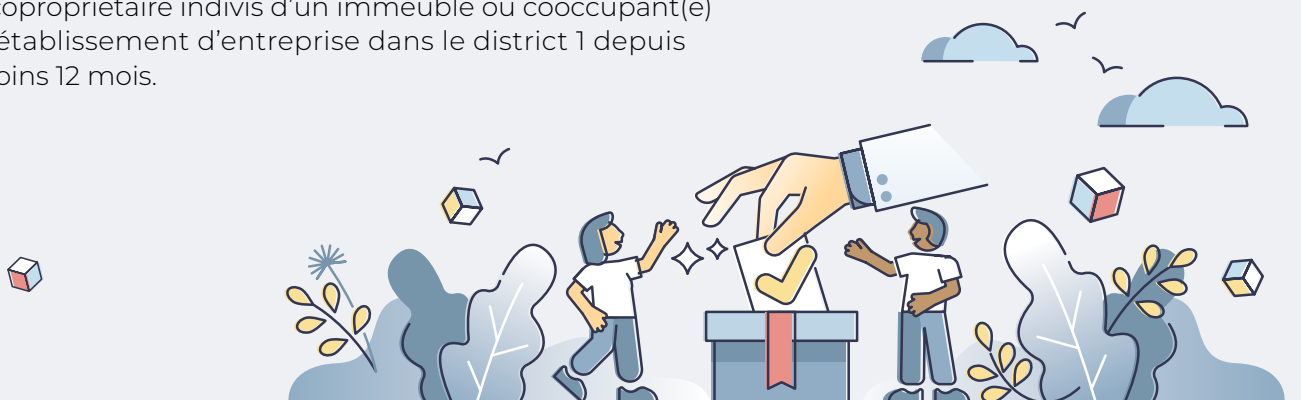
## QUI PEUT VOTER ?

Toute personne inscrite sur la liste électorale pour le district 1 peut voter. Il est de la responsabilité de l'électeur(trice) de s'assurer de son inscription à la liste électorale.

Au cours du mois de mars, un avis d'inscription indiquant le nom des personnes inscrites sur la liste électorale à chaque adresse sera acheminé par la poste. Si votre nom n'apparaît pas sur cette liste, vous devrez vous présenter à la Commission de révision pour procéder à votre inscription.

### Conditions d'inscription à la liste électorale:

- ✓ Être âgé(e) de 18 ans ou plus au 23 avril 2023.
- ✓ En date du 1<sup>er</sup> février 2023:
  - Être une personne physique de citoyenneté canadienne (les personnes morales n'ont pas le droit de vote);
  - Ne pas être dans l'un des cas d'incapacité prévus par la loi.
  - Remplir l'une des conditions suivantes:
    - Demeurer à Pointe-Claire et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
    - Être propriétaire d'un immeuble ou occupant(e) d'un établissement d'entreprise dans le district 1 depuis au moins 12 mois;
    - Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant(e) d'un établissement d'entreprise dans le district 1 depuis au moins 12 mois.



## RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

La Commission de révision de la liste électorale du district 1 siégera à la salle du conseil de l'hôtel de ville (451, boulevard Saint-Jean) aux dates et heures suivantes:

- ✓ Le 3 avril 2023, de 13 h à 17 h 30 et de 19 h à 22 h
- ✓ Le 4 avril 2023, de 10 h à 13 h

### QUAND VOTER ?

#### VOTE PAR ANTICIPATION

16 avril 2023, de 12 h à 20 h

#### JOUR DU SCRUTIN

23 avril 2023, de 10 h à 20 h

### OÙ VOTER ?

#### HÔTEL DE VILLE DE POINTE-CLAIRE SALLE DU CONSEIL – 2<sup>e</sup> ÉTAGE

451, boulevard Saint-Jean  
Pointe-Claire, Québec H9R 3J3

## PREUVE D'IDENTITÉ POUR VOTER

Pour voter, vous devrez obligatoirement présenter l'une des preuves d'identité suivantes :

- ✓ Carte de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)
- ✓ Permis de conduire
- ✓ Passeport canadien
- ✓ Certificat de statut d'Indien
- ✓ Carte d'identité des Forces armées canadiennes



## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Élections Québec  
info@electionsquebec.qc.ca  
1 888 353-2846  
electionsquebec.qc.ca

Bureau de la présidente d'élection  
451, boul. Saint-Jean, Pointe-Claire  
(Québec) H9R 3J3  
elections@pointe-claire.ca  
514 630-1300, poste 1657  
pointe-claire.ca

Pointe  
Claire